



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux infirmiers libéraux

Question écrite n° 43472

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les légitimes attentes des infirmiers diplômés d'État libéraux. Présents 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et 365 jours par an sur l'ensemble du territoire, leur rôle est essentiel. Dans les Ardennes, ce sont les soignants qui, grâce à leur disponibilité et leur présence, permettent aux aînés de vieillir à leur domicile dans les meilleures conditions. Par ailleurs, depuis le début de la crise de la covid-19, les infirmiers libéraux sont plus que jamais mobilisés, notamment pour le dépistage de la maladie au domicile des patients. Pourtant, leurs actes ne sont pas revalorisés et leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles avec toujours plus de patients et de moins en moins de temps à leur consacrer. Ainsi, leurs indemnités forfaitaires de déplacement (IFD) n'ont pas été revalorisées depuis 2009. À 2,50 euros chargés, comment peut-on payer sa voiture, les frais d'entretien, les frais d'assurance et le carburant ? À titre de comparaison, les médecins bénéficient d'un tarif de déplacement facturé à 11 euros pour les visites à domicile. Il lui demande par conséquent si le Gouvernement envisage de revaloriser le tarif de déplacement pour la profession infirmière et si par ailleurs une indemnité est prévue pour l'achat des équipements de protection individuelle (gants, masques, gel...) indispensables face à la covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43472

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 janvier 2022](#), page 144

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)